

Les boues rouges d'ALTEO étant maintenant filtrées (valorisées sous l'appellation de bauxaline), les associations et les collectifs littoral réunis avec UCL, exigent aujourd'hui que l'eau industrielle issue de cette filtration soit dépolluée à 100% pour pouvoir être recyclée afin que le rejet dans la baie de Cassis soit définitivement arrêté.

En effet, cette eau renferme plus d'une trentaine de polluants toxiques :

-- Par Arrêté préfectoral du 28 décembre 2015, l'industriel a 6 ans pour ramener la concentration de six des paramètres, présents dans le rejet, dans les normes prescrites par la convention de Barcelone.

-- Mais, par le 2ème Arrêté préfectoral du 28 décembre 2015 la concession maritime pour la conduite d'évacuation est **maintenue pendant 15 ans, alors que l'on sait qu'il suffirait de quelques années pour obtenir une eau propre recyclable dans le processus industriel, évitant ainsi en même temps un énorme gaspillage d'eau.**

Ainsi, la pollution, certes aux normes pour chaque élément chimique, continuera pendant 15 ans !! mais bien au-delà dans le temps et l'espace. Il faut réaliser que les effets délétères de chacun de ces éléments s'ajoutent. De plus, L'effet cumulatif au fil du temps des grandes quantités déversées n'est pas pris en compte, alors **qu'il s'agit notamment d'éléments qui, par définition, sont indestructibles (métaux, Arsenic, etc...).**

Ainsi, **à raison de 270m3/h, Alteo** continue à déverser par jour des quantités importantes de matières en suspension totale (MEST), arsenic, aluminium, fer, et en plus faibles quantités un cocktail de mercure, vanadium, titane, molybdène, bore, chrome, sélénium, manganèse, plomb, cuivre, zinc, antimoine, cadmium, étain, uranium, lithium, nickel, cobalt, argent, béryllium, et 16 autres produits chimiques toxiques, perturbateurs endocriniens, inhibiteurs de l'immunité naturelle, substances cancérigènes.

Ces eaux douces ayant une densité plus faible que l'eau de mer, remontent vers la surface et sont répandues sur l'ensemble du littoral par le jeu complexe des courants et des vents. Les écosystèmes remarquables mais fragiles du Parc National des Calanques, protégés par ce statut et Natura 2000, sont directement impactés et la pollution gagne aussi la haute mer, puis la méditerranée. Les chaînes alimentaires de pleine eau (zoo et phytoplancton, larves de poisson etc...) et du fond (producteurs : algues et posidonies et consommateurs : poissons, anémones de mer, oursins, étoiles etc...) sont lourdement impactés.

La décision ne tient également pas compte de la concentration des polluants le long des **chaînes alimentaires** depuis le plancton jusqu'à l'homme, alors que les études demandées par le ministère de l'environnement montrent clairement que la chair des poissons est polluée dans la zone des rejets (mais cela ne signifie pas que les poissons ne sont pas consommables).

Dans le même contexte, nous nous élevons contre les effluents urbains des villes côtières insuffisamment dépollués, en particulier ceux de la communauté marseillaise déversés à Cortiou (tout particulièrement lors des orages), contre le détournement de son lit naturel du fleuve Huveaune encore chargé en polluants et la contamination de la mer par le ruissellement des eaux d'orages sur les décharges des anciennes industries chimiques entre la Pointe Rouge et Callelongue.